

**ARRÊTÉ N°2025-2026-28**  
**PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES**  
**USAGERS AU CONSEIL DE L'UFR DE DROIT ET D'ÉCONOMIE**  
**CAMPUS DU MOUFIA**

**SCRUTIN DU 13 NOVEMBRE 2025**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

**Vu** le Code de L'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6 : L 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719- 1 et suivants :

**Vu** l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de L'Université de La Réunion :

**Vu** les Statuts de L'Université de La Réunion modifiés le 2 mai 2025 ;

**Vu** les Statuts de l'UFR de Droit et d'Economie, modifiés le 11 mars 2021 ;

**Vu** l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 20 octobre 2025

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-05 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie ;

**Vu** l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 05 novembre 2025

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-14 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour Les élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie ;

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-17 relatif à la composition du bureau de vote pour les élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie, site du Moufia ;

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-19 relatif à la composition du bureau de vote pour les élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie, site du Tampon ;

**PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS**

**Article 1<sup>er</sup> : Résultats au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie**

	<b>Total</b>
Nombre de sièges à pourvoir	6 sièges à pourvoir (3 titulaires – 3 suppléants)
Total inscrits	3535
Nombre de votants	25
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
<b>Suffrages valablement exprimés</b>	<b>23</b>

Liste	Nombre de voix	% par rapport aux votants	Total sièges
<b>Union Étudiante 974 : un vote pour changer la Fac !</b>	23	92 %	6 (3 titulaires et 3 suppléants)

Sont proclamés élus en qualité de représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste	Ordre de présentation de la liste	Membres élus titulaires	Membres élus suppléants
<b>Union Étudiante 974 : un vote pour changer la Fac !</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>FRANCE Marie</li> <li>BEGUE Yann</li> <li>SAQUOITIER - - BALON Naomie</li> <li>FELICITE Anthony</li> <li>BRINDAMOUR Perrine</li> <li>LAWSON Haydon-Jordan</li> </ol>	FRANCE Marie BEGUE Yann SAQUOITIER - - BALON Naomie	FELICITE Anthony BRINDAMOUR Perrine LAWSON Haydon-Jordan

#### **Article 2 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des usagers :**

Les représentants des usagers sont élus pour une durée de deux ans à compter de ce jour.

#### **Article 3 – Voies et délais de recours :**

Les recours sont portés, conformément aux dispositions du code de l'éducation, auprès du président de la commission de contrôle des opérations électorales compétente qui siège au tribunal administratif de La Réunion, ou dans un lieu désigné par le président de la commission.

La commission de contrôle des opérations électorales est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

#### **Article 4 – Exécution et mesures de publicité :**

La Direction Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur le site internet de l'Université.

Le présent arrêté sera également publié au Recueil des actes administratifs de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 14 novembre 2025

Le Président de l'Université de La Réunion

Par délégation,



**Davy LILA-HELMER**  
 Directeur Général des Services Adjoint  
 Pr. Jean-François HOARAU  
 Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles